

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2025**

Délibération n° 2025-01-09

Date de la convocation : 15 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **13**

Nombre de procurations : **6**

Votes : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt et un février deux-mil-vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelyne, LESCANNE Etienne, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, BESSON Hélène, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

TEYSSIER Michel procuration à CHAVANA Jean-Luc
THOUMY Denis procuration à MANDON Geneviève
EBOLI Laure procuration à ROCHETIN Pascale
LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne
SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250221-2025-01-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Absents excusés : ORIOL Jessica

Secrétaire :

BASTY Jean-Pierre

**OBJET : ESPACE DE LOISIRS ET VIE SOCIALE INTERGENERATIONNEL ET
MULTI-ACTIVITES – EQUIPEMENT MOBILIER DEMANDE DE SUBVENTION CAF**

Monsieur le Maire expose l'intérêt de demander une subvention d'investissement Fonds Publics et Territoires à la CAF pour l'équipement mobilier de l'Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités.

Dans le cadre de ses actions auprès des collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), à travers le Fonds Publics et Territoires accompagne les besoins spécifiques des familles et des territoires. A ce titre, elle participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales.

En complément des prestations légales et des prestations de service, ce fonds permet d'accompagner les partenaires de la Caf à développer des solutions pour répondre aux besoins des familles et aux configurations territoriales spécifiques.

En ce qui concerne l'équipement mobilier de l'Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités, le taux de participation de la Caf peut s'élever à 80 % du montant de l'opération avec un montant de l'aide plafonné à 20 000 € pour l'équipement en matériels, petits mobiliers ou petites rénovations. La date limite de dépôt des dossiers est fixé au vendredi 28 février 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le maire à solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Fonds Publics et Territoires pour l'équipement mobilier de l'Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités et d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 21 février 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX